



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 avril 2023

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à l'initiative sur le développement de la haie

Préoccupé de la baisse continue des linéaires de haie en France sur les cinquante dernières années, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a commandé mi-novembre 2022 au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), une mission pour disposer d'un état des lieux des connaissances scientifiques sur la haie et de la prise en compte de celle-ci dans les systèmes agricoles, examiner l'ampleur et les causes du phénomène d'arrachage de haies, et proposer des mesures incitatives sur les haies.

Le ministre s'est vu remettre le 24 avril le rapport issu de cette mission d'inspection du CGAAER.

Ce rapport permet de constater l'ampleur du phénomène d'arrachage de linéaires de haies qui est toujours à l'œuvre dans les territoires. Dans le même temps, il remet en perspective les multiples bienfaits agronomiques, en matière de sols, de biodiversité, d'eau, de stockage de carbone et de fourniture de biomasse (bois-énergie) que revêt une haie.

Les recommandations issues du rapport tracent quatre pistes d'amélioration :

- l'importance de la connaissance de la haie, en matière de recherche appliquée et de diffusion des savoirs, de meilleure connaissance des linéaires de haie dans nos territoires, mais également en matière de formation des techniciens et conseillers sur la haie et de ceux qui les entretiennent au quotidien (agriculteurs, entrepreneurs...);
- la nécessité de projets de filières, s'appuyant sur des initiatives locales, de haies gérées durablement et valorisées économiquement, comme levier de développement et de plantation de haies ;
- la réaffirmation de la haie comme objet agroécologique, qui doit être gérée durablement : cela pose la question des réglementations qui s'appliquent sur la haie et notamment la protègent, mais également de la promotion et de la reconnaissance d'une gestion durable de celle-ci, à même d'assurer la pleine atteinte de ses bienfaits économiques et environnementaux ;

- l'accompagnement par la puissance publique, et en particulier l'Etat, du déploiement et de la gestion durable de haie dans les territoires.

Une concertation sera lancée dans les jours qui viennent pour construire un « pacte en faveur de la haie » avec la secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, Bérange Couillard.

Le rapport, intitulé « la haie, levier de la planification écologique, est disponible ici :

<https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-cgaaer-ndeg-22114-la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>.

Pour Marc Fesneau, « nous devons réimplanter des haies dans les paysages où elles étaient présentes il y a cinquante ans, comme dans les paysages où elles ne l'étaient déjà plus. La haie est une infrastructure agroécologique qui apporte des bénéfices non seulement dans toutes les dimensions environnementales (eau, biodiversité, sol, climat), mais également agronomiques et économiques, par la valorisation du bois qu'elle produit. Une haie gérée de manière durable, performante aux plans environnemental et économique, est l'incarnation de la planification écologique poursuivie par le Gouvernement, pour la promotion d'une économie plus verte et décarbonée. Je me félicite de ce rapport qui met sur la table les questions auxquelles nous allons maintenant, par un travail collectif, apporter des réponses ».

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv